



Service Juridique  
et Assemblée

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2016

PROJET DE DELIBERATION N° 16

RAPPORTEUR : Madame ORCEL

Service émetteur : Culture/Théâtre de la Maison du Peuple

### Théâtre de la Maison du Peuple - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Saison 2016/2017

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Régional Occitanie, le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau poursuit en 2016/2017 son travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics avec de nouveaux objectifs, qui permettront de densifier son rayonnement sur tout le sud Aveyron,

Considérant que le projet artistique a ainsi été conduit pour favoriser l'accès à la Culture à un plus grands nombre et par la mise en place d'accompagnements sur de nombreux spectacles ciblant des publics cadrés et non cadrés.

Considérant qu'il est nécessaire de demander à notre partenaire d'apporter son aide à la programmation du Théâtre pour la saison 2016/2017,

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 12 septembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** la demande de subvention soumise à l'approbation du Conseil Régional Occitanie pour un montant de 50 000 €,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les sommes allouées pour ce dossier,
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2017 de la ville de Millau  
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7478



Service Juridique  
et Assemblée

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2016

PROJET DE DELIBERATION N° 17

RAPPORTEUR : Madame ORCEL

Service émetteur : Culture/Théâtre de la Maison du Peuple

### Théâtre de la Maison du Peuple - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron Saison 2016/2017

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau poursuit en 2016/2017 son travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics avec de nouveaux objectifs, qui permettront de densifier son rayonnement sur tout le sud Aveyron,

Considérant que les objectifs décidés en 2015, se poursuivent en 2016, il est proposé de demander au Conseil Départemental de nous attribuer une aide financière globale à hauteur de 50 000 €,

Considérant qu'une convention à venir reprendra les modalités de ce partenariat,

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 12 septembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER la demande de subvention soumise à l'approbation du Conseil Départemental de l'Aveyron pour un montant de 50 000 €,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les sommes allouées pour ce dossier,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2017 de la ville de Millau  
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7478



Service Juridique  
et Assemblée

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2016

PROJET DE DELIBERATION N° 18

RAPPORTEUR : Madame ORCEL

Service émetteur : Culture/Théâtre de la Maison du Peuple

### « Les Echappées du Théâtre – saison 2016-2017 » Conventions de partenariat avec les communes ou associations partenaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'essor impulsé par la ville de Millau, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron depuis plusieurs années, dans le domaine artistique et culturel, suscitant un environnement propice au développement et à la dynamisation de la politique de création et de diffusion du spectacle vivant pour Millau et le Sud-Aveyron,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple est reconnu comme le pôle de référence. Il a acquis une légitimité à entreprendre le développement de son influence vers un territoire plus vaste autour du Sud-Aveyron, par convention de partenariat avec des communes partenaires,

Considérant que la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron soutiennent financièrement la réalisation du programme : « Saison 2016-2017 »,

Considérant qu'en conséquence, la ville de Millau propose :

- dans les murs de son Théâtre, une programmation éclectique qui touche un public très divers selon les spectacles,
- hors les murs, une programmation avec des spectacles de proximité dans l'objectif de toucher un public plus large et surtout d'attirer une frange importante de la population qui ne fait pas encore la démarche spontanée de venir assister à une représentation au Théâtre,

Considérant que plusieurs communes ou associations ont fait part de leur souhait d'accueillir des spectacles,

Considérant que la ville de Millau s'engage à prendre en charge les frais liés aux prestations des compagnies : achat du spectacle, frais de transport et d'hébergement, locations de matériel technique, de communication et de suivi administratif, pour l'ensemble des tournées,

Considérant que la participation financière à la charge de chaque commune est calculée en fonction des dépenses liées à l'accueil du spectacle, des recettes de billetterie et des contributions des partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental),

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la commission Culture du 12 septembre 2016 :

1. **D'APPROUVER** les termes des conventions ci-jointes, pour chaque structure,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées et ses avenants à intervenir avec les communes ou associations, confiant la maîtrise d'oeuvre au Théâtre de la Maison du Peuple (expertise artistique, administration, organisation technique, billetterie et communication du spectacle), pour la mise en œuvre de la programmation décentralisée « Saison 2016-2017»,
3. **D'AUTORISER** le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau à assurer la maîtrise d'oeuvre et l'organisation administrative et technique du spectacle présenté sur territoire de chaque structure,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au budget 2017 de la ville de Millau  
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7478